

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	24 février 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	25 février 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0143

Article 43.003 Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique et adoption du Règlement 02-247 modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386)

VU la résolution CM02 1048 de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-247 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 27 janvier 2003 au Centre Appleton;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

VU la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2003, par sa résolution CE03 0258;

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 janvier 2003 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement 02-247 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) », afin de remplacer une partie de l'aire d'affectation « commerce lourd » par une aire d'affectation « activités multiples » du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Gérald Tremblay
Maire

(certifié conforme)

Jacqueline Leduc
Greffière

GREFFIÈRE

1032829001

Jacqueline LEDUC

Greffière